

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 OCTOBRE 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Convocation du 5.10.2022
Affichage du 5.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Moussonvilliers suite à la convocation du 5.10.2022, affichée le 5 octobre 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à M POIRIER Franck), M BOUTTIER Jean-Jacques, M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.10.168

PLAN DE FINANCEMENT NOUVELLE VOIRIE « CHEMIN DE L'HOTEL DAVID » - PAS SAINT L'HOMER ET MOUTIERS AU PERCHE

Vu la délibération n°2022.05.103 en date du 12 mai 2022 de la CDC l'autorisant à signer une convention de mandat avec la CDC Cœur du Perche et signer un PV de mise à disposition avec la commune du Pas Saint L'Homer

Vu la délibération n°2022-18 en date du 25 mars 2022 de la Commune du Pas Saint L'Homer l'autorisant à signer un PV de mise à disposition ainsi qu'une convention de participation financière avec la CDC des Hauts du Perche

Suite aux travaux effectués par la CDC sur le chemin de l'Hôtel David, situé pour moitié sur la commune du Pas Saint L'Homer, et pour l'autre moitié sur la commune de Moutiers au Perche, la CDC souhaite solliciter la participation financière de la commune du Pas Saint L'Homer. Celle-ci a proposé une participation financière à la CDC à hauteur de 50 % du montant des travaux. Par conséquent, une convention de participation financière doit être établie.

Le montant des travaux s'élève à 6 879.03 € HT soit 8 254.83 € TTC.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- FCTVA :	1 354.12 €
- Participation CDC Cœur du Perche :	3 450.35 €
- Participation CDC des Hauts du Perche :	1 725.18 €
- Participation Commune du Pas Saint L'Homer :	1725.18 €

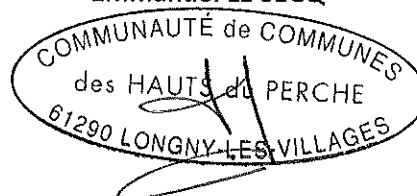
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de participation financière, précisant que la commune du Pas Saint L'Homer prendra en charge 50 % des travaux restants à la charge de la CDC des Hauts du Perche soit un montant de 1725.18 €.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE
PAS SAINT L'HOMER RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE
L'HOTEL DAVID - LE PAS SAINT L'HOMER**

Entre,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE dûment représentée par son Président,
Monsieur Emmanuel LE SECQ,

D' une part,

Et,

La COMMUNE DU PAS SAINT L'HOMER Y dûment représentée par son Maire, Monsieur Pascal COUDRAY
D'autre part,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

Vu, la délibération du Conseil communautaire en date du 12 mai 2022 portant sur la convention de mandat entre la Communauté de Communes des Hauts du Perche et la Communauté de Communes Cœur du Perche et l'autorisation de signer un Procès-Verbal de mise à disposition de la voirie avec la commune du Pas Saint L'Homer,

Vu, la délibération du conseil municipal du Pas Saint L'Homer en date du 25 mars 2022,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2022 portant sur la convention de participation financière de la commune du Pas Saint L'Homer pour des travaux de voirie sur ladite commune,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE CONVENTION

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a décidé de réaliser des travaux de voirie -- L'Hôtel David – Le Pas Saint L'Homer.

Les travaux étant réalisés et réceptionnés, il est nécessaire d'établir un plan de financement définitif.

Le montant des travaux est de 8 254.83 € TTC.

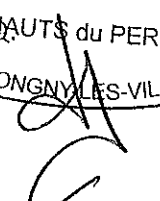
L'opération est financée comme suit :

- FCTVA : 1 354.12 €
- Participation CDC Cœur du Perche : 3 450.35 €
- Participation CDC des Hauts du Perche : 1 725.18 €
- Participation Commune du Pas Saint L'Homer : 1725.18 €

La participation de la commune du Pas Saint L'Homer est donc de 1 725.18 €.

Fait à Longny les Villages, le 14 octobre 2022,
Le Président
de la CDC des Hauts du Perche,

Le Maire du Pas Saint L'Homer

Emmanuel LE SECQ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
67290 LONGNY-LES-VILLAGES